

28.—*Trois martyrs de la Nouvelle-France* : les PP. de BRÉBEUF, JOGUES et LALEMANT, par le P. ROUVIER, S. J. — \$2.00 la douzaine ; 20 cts l'unité,

29.—*Notice sur l'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur de JÉSUS.*—Brochure de 16 pages in-8, avec couverture : elle contient tous les renseignements désirables sur l'érection, l'affiliation, les pratiques et les indulgences de l'Archiconfrérie.—45 cts la douzaine.

30.—*Notice historique et pratique sur l'Heure-Sainte.*—16 pages in-32.—10 cts la douzaine. (Ang. No. 30^a) : 60 cts la douzaine.)

31.—*Livret journalier du Trésor du Cœur de JÉSUS et des Intentions particulières.*—Belle brochure de 48 pages in-24 avec couverture, contenant des feuilles d'Intentions pour chaque mois et des blancs du Trésor pour chaque jour de l'année.—25 cts la douzaine. (Ang. No. 32).

33.—*Petit Manuel de la Miséricorde du Pape.*—72 pages in-8.—50 cts la douzaine ; 5 cts l'unité.

34.—*Courte Biographie et lettres inédites de la B. Marguerite-Marie*—Brochure de 215 pages. 15 cts.

34^a)—*Vie illustrée de la B. Marguerite Marie.*—32 pages in-16, 33 vignettes dans le texte : 40 cts la douzaine. (Ang. 34^b.)

35.—*Vie illustrée de S. Louis de Gonzague.*—Même style et même prix. (Ang. 36^a).

35^b)—*Vie illustrée de S. Stanislas Kostka.*—Même style et même prix.

37.—*Petit Traité sur l'Apostolat de la Prière*, par le Supérieur des Pères Missionnaires de Saint-Edme de Pontigny. 32 pages : 35 cts la douzaine.

38.—*Prières pour le Chemin de la Croix.* Brochure de 16 pages, pouvant s'insérer dans les livres de prières, avec une belle gravure de JÉSUS portant sa croix. 15 cts la douzaine. (Il n'est pas traduit en anglais.)

39.—*Vie illustrée du Vén. Claude de la Colombière.* Comme au No. 34^a). (Ang. 39^a.)

III.—Diplômes et matériel d'enrolement

40.—*Diplôme d'agrégation à l'Apostolat de la Prière, Ligue du Cœur de JÉSUS.*

Il est de nécessité absolue pour l'établissement de la sainte Ligue dans les paroisses, les Communautés, les Maisons d'éducation, les Congrégations, etc.—Il est fourni gratuitement par les Directeurs diocésains ou, à défaut de ceux-ci, par le Directeur supérieur de la Ligue. (Ang. No. 40^a.)

41.—*Diplôme de Directeur (ou de Vice-Directeur) local.*

Il est expédié gratuitement en même temps que le Diplôme d'agrégation. Celui du Vice-Directeur local n'est conféré qu'avec l'approbation du Directeur local *ex-officio*, qui désire se faire remplacer par un autre prêtre dans la même direction de la Ligue.